

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAG2010018

Signataire : FG/SD

OBJET :12 rue Gaston Carré à Aubervilliers, parcelle de 520 m², cadastrée AV 122, cession au profit du Groupe VILOGIA.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les lettres de la commune des 23 février 2010 et 22 avril 2010 ;

Vu le courrier du Groupe VILOGIA en date du 26 mars 2010 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 16 février 2010 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle AV 122 située 12 rue Gaston Carré à Aubervilliers au profit du Groupe VILOGIA pour la construction de 45 logements locatifs sociaux entre les 49/51 rue Guyard Delalain – 12/16 rue Gaston Carré, sur les parcelles AV 117, 119, 15 et 122 ;

A l'unanimité

DELIBERE :

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée AV 122 située 12 rue Gaston Carré à Aubervilliers, d'une superficie de 520 m² au profit du Groupe VILOGIA.

FIXE le prix de la cession à 104.000 € valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au budget communal, compte 203-775-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué